



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation urgente de Mme Sandra Pernet et consorts  
déposée le 29 janvier 2019**

« Les quartiers nord de Lausanne ressembleront-ils bientôt aux quartiers nord de Marseille ? »

Lausanne, le 7 février 2019

**Rappel de l'interpellation**

*« Alors que la Direction de l'enfance, jeunesse et quartiers lance un appel aux projets citoyens, le Groupe Le Centre PDC Vert'libéraux se demande si des actions plus urgentes dans certains quartiers ne devraient pas être étudiées.*

*C'est le cas des Boveresses, Praz-Séchaud et Chailly, entre autres. Ces lieux font régulièrement parler d'eux et sont au centre de toute l'attention des habitants, mais vraisemblablement pas assez de notre Municipalité.*

*Dans ces quartiers, des mineurs participent au trafic de drogue organisé par de jeunes adultes.*

*Cet embrigadement a des conséquences telles que le décrochage scolaire et une violence croissante. Cet état de faits complique aussi le cadre éducatif familial.*

*A quoi assistons-nous sur le terrain ?*

- Des déménagements d'habitants qui n'en peuvent plus et qui craignent pour leur sécurité et celles de leur famille. Des habitants qui ne veulent pas voir leurs enfants devenir comme ceux qui "traînent" dehors.*
- Des jeunes qui se disent obligés de devenir "potes" (copains) avec les petits dealers et ceux qui prétendent faire la loi pour pouvoir vivre dans leur quartier sans être malmenés.*
- Des jeunes qui viennent d'autres villes car ils savent que dans ces quartiers ils trouveront en toute tranquillité les substances illicites qu'ils cherchent.*
- Des maisons de quartiers qui ne proposent pas d'activités ciblées aux adolescents qui se sentent discriminés face au plus petits.*
- Des maisons de quartiers démunies ou laxistes face aux violences et au deal de certains jeunes qui pour la majorité sont mineurs.*
- Le petit trafic de stupéfiants sur les réseaux sociaux qui emploie certains mineurs et qui est implanté à Praz-Séchaud. Nous n'en dirons ici pas plus pour en raison de l'enquête en cours suite aux dénonciations faites par le Groupe Le Centre ».*

**Préambule**

Les réponses aux enjeux évoqués par Mme l'interpellatrice et consorts relèvent principalement d'acteurs issus des domaines de la santé, du social et de la sécurité, tant de niveau cantonal que communal. Sans en dessiner un tableau complet, un rappel de la répartition des compétences s'impose, ceci tout en précisant que ces différents acteurs ont des contacts réguliers et développent une collaboration de qualité.



D'un point de vue général, il y a lieu de relever que les communes vaudoises ne sont pas en charge de la santé publique. Le Canton en est responsable et coordonne toutes les activités dans ce domaine. Il est chargé de la lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, les toxicodépendances et les autres addictions. Il encourage la prévention primaire (intervention générale auprès de la population, en amont de la problématique), en particulier par l'éducation à la santé, les activités de santé et les autres prestations médico-sociales à l'intention des jeunes. Il soutient les efforts de prévention secondaire, de réduction des risques, de traitement et de réadaptation des alcooliques et autres toxicomanes, par l'intermédiaire de services publics ou privés, comme la Fondation Accueil à bas seuil. L'action de la Ville de Lausanne s'inscrit donc en complément du dispositif cantonal et se matérialise également par la prise en charge de tâches confiées par délégation cantonale (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, médecine scolaire, psychologie, logopédie et psychomotricité). Les professionnels en charge de ces différents volets travaillent, en coordination avec le personnel enseignant, au repérage et à l'orientation des jeunes susceptibles d'être concernés par un problème de consommation inappropriée.

En matière d'interventions sociales pour la jeunesse, le Canton dispose, par le biais du Service de protection de la jeunesse, d'une responsabilité de surveillance et peut prononcer des mesures. Le dispositif lausannois se concentre sur des actions recourant à la libre adhésion et vise la prévention primaire ou secondaire.

S'agissant de la répression, la police, dans ses composantes police-secours et police judiciaire (mineurs et stupéfiants) intervient spontanément, sur dénonciation ou dans la durée comme on le verra ci-après.

## Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

### **Question 1 : La Municipalité a-t-elle connaissance des graves problèmes évoqués ci-dessus ?**

La problématique du deal sur les réseaux sociaux est suivie par la Police judiciaire municipale via la coordination établie entre la Brigade des mineurs et celle des stupéfiants. La Police traite en outre les informations qui lui parviennent par différents canaux. Les enquêtes en cours ne permettent pas d'être plus explicite.

Concernant l'évolution des interventions et leur gravité dans les secteurs concernés, leur nombre est stable sur les dernières années. Il n'y a également pas d'évolution défavorable pour les actes de violence signalés à la police.

Pour leur part, les établissements scolaires lausannois n'observent pas, en leur sein, d'augmentation du phénomène mentionné. Les établissements scolaires du nord de la Ville n'identifient pas de problèmes de consommation de substances illicites particuliers dans leur quartier par rapport à d'autres. Du trafic de substances illicites à proximité de certains établissements se fait effectivement jour mais il a plutôt lieu en dehors des heures scolaires et pose davantage problème en raison des incivilités, du littering et du climat d'insécurité qu'il engendre que vis-à-vis des élèves proprement dits.

La problématique du décrochage scolaire fait l'objet d'une attention soutenue durant la scolarité obligatoire ; les situations graves, heureusement rares, sont signalées et traitées en impliquant un réseau (famille, acteurs du domaine pédagogique, social, sanitaire ou judiciaire).

Pour ce qui est de la violence dans les préaux scolaires de niveau secondaire, cette dernière est clairement en diminution, alors que le harcèlement et le cyber-harcèlement sont, eux, en augmentation.



## **Question 2 : Si oui, quelles mesures et actions ont été entreprises pour y remédier ?**

Lors de consommation ou de trafic de substances illicites, la prévention se doit d'être couplée avec la répression et inversement. L'action municipale se déploie donc sur ces deux niveaux.

### **En particulier :**

#### **1. Comment sont traitées les plaintes des habitants face à cette problématique ?**

Les doléances et plaintes des habitants sont systématiquement contrôlées, et des enquêtes, cas échéant ouvertes. La Municipalité ne communique pas sur les enquêtes en cours. L'actualité fait que les gens imaginent parfois des activités de deal alors que, lors des contrôles, il s'agit plutôt de jeunes désœuvrés.

Comme dans les autres quartiers de la ville, la Police municipale agit via ses différents services en coordination avec les divers partenaires dans les quartiers cités. Que cela soit lors d'interventions urgentes sollicitées par la population, par les contacts proactifs des postes de polices et du Poste de police Mobile (PPMob), ainsi qu'au travers des services de la Police judiciaire municipale.

#### **2. Comment sont approchés les jeunes dans ces quartiers sensibles et comment sont-ils aidés ?**

Quatre travailleurs sociaux hors murs (TSHM – 3.3 ept) sont engagés pour aller à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent et tenter de répondre au mieux à leurs besoins et demandes. Ils les soutiennent de l'âge de 13 ans à 25 ans et les accompagnent dans diverses démarches sociales et administratives. Ils les soutiennent également en développant et en réalisant des projets (culturels, sportifs, etc.) avec, par et pour eux, de manière individuelle ou collective. Ils collaborent avec les collectivités et les partenaires du réseau dans le but d'orienter les jeunes vers des structures adaptées à leurs problématiques. Ils jouent aussi un rôle de médiation entre habitants, commerçants et jeunes. Les TSHM travaillent selon la libre adhésion en garantissant le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

Le dispositif d'animation socioculturelle est pour sa part évoqué en réponse à la question 5 et les acteurs du domaine scolaire mentionnés en préambule.

#### **3. Comment la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers travaille avec le Canton concernant cette problématique mais surtout face aux jeunes qui viennent d'autres villes ?**

Il n'y a pas, a priori, de phénomène d'attractivité des quartiers sur des jeunes, délinquants ou non, d'autres villes, voire d'autres quartiers. La mobilité actuelle des jeunes fait qu'ils fréquentent leurs pairs dans tous le canton, voire ailleurs (activité personnelles, cours professionnels, mobilité de la cellule familiale, etc.). Les contacts perdurent et s'entretiennent, ce qui fait que, effectivement, il arrive lors des contrôles que des jeunes hors Lausanne soient présents dans ces groupes, mais ils s'y trouvent par connaissances interpersonnelles plutôt que par opportunités liées à un éventuel trafic.

Sur le plan social, les TSHM n'observent également pas d'augmentation significative de jeunes venant d'autres villes. Leur public reste largement majoritairement lausannois. Les centres et maison de quartier des Boveresses, de Chailly et de Grand-Vennes n'ont pour leur part pas constaté la présence en leur sein de jeunes venant d'autres villes.



#### **4. Comment ces jeunes venus d'autres villes sont-ils identifiés ?**

Cas échéant, la Police pratique des contrôles d'identité et relève l'adresse de domicile.

#### **5. Quelles activités sont-elles organisées par la Municipalité et/ou la FASL pour les jeunes de 14-18 ans ?**

La Ville met à disposition de l'ensemble de la population des centres socioculturels et des maisons de quartier au sein desquels travaillent des professionnels de l'animation et de l'éducation. L'ensemble des centres et maisons de quartier (à l'exception de celui de Pôle-Sud et des deux Terrains d'aventure) proposent de l'accueil libre à l'intention des jeunes et jeunes adultes. Ils proposent au moins huit heures d'ouverture par semaine selon la convention de subventionnement conclue entre les parties. Concrètement, cela représente 15 heures d'ouverture au Centre socioculturel des Boveresses, 11 heures à la Maison de quartier de Chailly et 10 heures au Centre socioculturel de Grand-Vennes. Les programmes d'activités et d'ouverture de chaque centre socioculturel et Maison de quartier sont disponibles sur leur site internet qui fournit des informations actualisées.

Sous la responsabilité de la Ville ou de la FASL, durant la saison froide, entre les vacances d'automne et de Pâques, des salles de gym sont ouvertes, pour la pratique libre et gratuite du football, du basket-ball, du parkour ou de tout sport que les jeunes souhaitent pratiquer. Encadrés par des moniteurs, ces salles sont ouvertes au Belvédère, à Béthusy, à Grand-Vennes, à l'Elysée, à la Barre, à Prélaz, à la Pontaise et à Bellevaux, pour un total de 51.5 heures par semaine.

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, les TSHM développent aussi avec ces jeunes des projets.

#### **6. Pour les maisons de quartier, quelle est l'alternative à l'exclusion face aux violences ou deal de jeunes ?**

Les trois centres ou maisons de quartiers mentionnés ci-dessus ne constatent pas de problème particulier actuellement et il n'y a pas de jeunes ou de jeunes adultes exclus des activités des centres.

En cas de problème majeur, la direction de la FASL est informée et décide avec l'équipe concernée des mesures à prendre, mesures qui peuvent être une exclusion d'un ou de plusieurs jeunes, d'une dénonciation auprès de la police et, très exceptionnellement, une fermeture temporaire de l'accueil jeunes. Ceci n'est pas arrivé en 2018. Une fermeture est toujours accompagnée d'autres mesures, comme la redéfinition des règles du lieu, le déplacement d'activités (par exemple sportives) dans d'autres lieux ou en plein air, de la sollicitation d'une collaboration et de la présence régulière des TSHM par exemple. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers est informée des mesures prises.

#### **7. Que compte faire la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers pour une prévention réelle à l'intention des jeunes mineurs envers le trafic de stupéfiants sur les réseaux sociaux, tenant compte du fait que l'intervention de la police est difficilement tolérée par les 14-18 ans ?**

Le trafic est un enjeu traité prioritairement sur le plan sécuritaire, tandis que la consommation représente essentiellement un enjeu sanitaire. Dans la mesure où les premières consommations ont généralement lieu entre proches, la prévention primaire n'axe pas sa communication sur les enjeux du trafic, mais sur ceux de la consommation de substances psychoactives.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers propose chaque année des campagnes de prévention primaire avec comme public cible les jeunes. En 2015 et 2017, ces campagnes avaient pour thème la consommation d'alcool. En 2018 et 2019, une campagne sur le respect dont plusieurs projets se déroulent dans les quartiers dits du Nord est menée. Par ailleurs, en fin d'hiver 2019, une campagne de prévention sur la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis est prévue. Ces campagnes proposées par la Ville de Lausanne réunissent plusieurs professionnels de prévention primaire



et secondaire issus de services publics cantonaux ou privés agissant aux côtés des professionnels locaux.

Parallèlement, il convient de mentionner la prévention menée au sein des classes des établissements secondaires proposée par la Police municipale ou encore la prévention primaire, comme le programme cantonal dépendances, mise en œuvre par le Service de santé et prévention. Ainsi, les infirmières scolaires, au sein des établissements, aident les élèves à développer des comportements sains, sans consommation de psychotropes, et apportent un soutien ciblé aux jeunes qui présentent un risque particulier et assurent le repérage de ceux qui se trouvent potentiellement en danger.

Dans le cas d'élèves présentant des difficultés, outre les services des assistants sociaux et infirmières scolaires, la structure socio-éducative de jour « Appart' » offre un accueil pour une quinzaine de jeunes de 11 à 16 ans, cofinancé par le Service de protection de la jeunesse et la Ville de Lausanne. Avec une prise en charge de trois à six mois, cette structure touche une cinquantaine de jeunes chaque année.

Le PPMob se rend depuis plusieurs années chaque semaine dans les quartiers comme la Bourdonnette, Prélaz et Praz-Séchaud. Lors des patrouilles, son équipage va systématiquement à la rencontre du public des 14-18 ans et des commerçants. Le contact et le dialogue avec les adolescents et les jeunes adultes, dans ce cadre, a toujours été possible et privilégié.

**8. De quelle manière la Direction de la sécurité et de l'économie et la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers communiquent-elles pour aider ces jeunes au mieux et les préserver de la consommation et de la vente de stupéfiants ?**

Les voies de communications adoptées dans les campagnes de prévention sont des clips vidéo sur les réseaux sociaux, des campagnes d'affichage tout public, des spectacles thématiques pour les familles, des rencontres dans l'espace public entre des professionnels de la prévention et des jeunes, des formations pour les professionnels de l'éducation, des feuillets d'information (flyers) pour les parents, des kits de prévention dans les écoles et des chats sur les sites web à destination des jeunes (CIAO).

Il est également à rappeler que des actions spécifiques sont mises en place dans les établissements, à leur demande et qu'un effort de prévention en lien avec la consommation est mis en œuvre avec le concours de la Fondation du Levant. Toutefois, la demande est faible en la matière

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Sandra Pernet et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 7 février 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter